

Autorité savante et exigence éthique : La responsabilité politique du philosophe dans la théorie platonicienne de la cité juste

Tiélégnon Marilyn SILUÉ

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

marilynsilue@gmail.com

Résumé : Platon aborde la question de la responsabilité politique du philosophe dans la cité. Selon lui, le philosophe est celui qui a la charge de gouverner toute la cité. Il doit être éduqué pour assumer cette responsabilité politique. La vertu qu'il possède est la sagesse. C'est cette vertu qui lui donne le pouvoir de diriger ses concitoyens. Cela signifie que le fondement du pouvoir n'est ni stratégique ni institutionnelle ; il est basé sur l'éducation et l'exigence éthique.

Mots-clés : Cité, justice, philosophe-roi, responsabilité politique, sagesse

Abstract: Plato addresses the question of the political responsibility of the philosopher within the city. According to him, the philosopher is the one entrusted with governing the entire city. He must be educated in order to assume this political responsibility. The virtue he possesses is wisdom. It is this virtue that gives him the power to lead his fellow citizens. This means that the foundation of political power is neither strategic nor institutional; rather, it is based on education and ethical commitment.

Keywords: City, justice, philosopher, political responsibility, wisdom

Introduction

L'autorité politique véritable ne saurait être dissociée du savoir et de l'exigence morale qui en constituent les fondements. Gouverner n'est pas exercer un pouvoir de domination, mais assumer une responsabilité au sein de la cité. Selon Platon, la responsabilité politique trouve son fondement dans la connaissance du Bien. À cet égard, la réflexion contemporaine rappelle que toute autorité digne de ce nom doit être enracinée dans une considération éthique de la personne humaine. Ainsi, « la philosophie politique doit toujours se soucier de la dignité humaine, car c'est elle qui fonde la légitimité de toute autorité » (M. C. Nussbaum, 2006, p. 24). Cette affirmation renvoie à l'intuition platonicienne selon laquelle la politique ne peut être réduite à une simple technique de gestion. La cité juste vise la réalisation du bien humain dans sa plénitude. Ainsi, l'autorité du philosophe ne procède pas d'un privilège social, mais d'une responsabilité éthique qui est celle de garantir les conditions d'une vie bonne pour l'ensemble de la communauté.

L'articulation entre savoir et responsabilité se retrouve également dans l'analyse des démocraties modernes qui exigent une légitimité fondée sur la réflexivité critique. P. Rosanvallon (2008, p. 18) observe que : « La démocratie moderne exige une légitimité réflexive, où le savoir et la responsabilité jouent un rôle central ». Une telle perspective éclaire rétrospectivement la position de Platon. En effet, si la démocratie athénienne a failli, c'est précisément parce qu'elle a confondu opinion et connaissance. La responsabilité politique, pour Platon, suppose une capacité à juger en vérité, c'est-à-dire à dépasser les intérêts immédiats pour orienter la cité vers le bien commun. L'autorité savante devient alors une exigence structurelle de toute gouvernance authentiquement juste. Il convient alors de poser le problème suivant : En quel sens l'autorité savante du philosophe et l'exigence éthique qui l'accompagne suffisent-elles à fonder sa responsabilité politique dans la cité juste ? Dans le souci de mieux cerner les enjeux inhérents à cette problématique, notre réflexion s'articulera autour de plusieurs questions subsidiaires qui en précisent les axes essentiels : la connaissance fonde-t-elle la légitimité de la gouvernance du philosophe dans la cité idéale ? L'exigence éthique du pouvoir confère-t-elle au philosophe une responsabilité politique ?

L'objectif de cette analyse est de montrer que la détention du savoir engage une responsabilité politique du philosophe dans la cité. Ainsi, à travers les méthodes exégétique et démonstrative, il s'agira d'examiner premièrement la connaissance comme principe fondateur

de l'autorité politique dans la cité platonicienne, et deuxièmement, de montrer que l'exigence éthique accompagne la responsabilité politique.

1. La légitimité de l'autorité savante dans la cité platonicienne

La réflexion politique de Platon s'enracine dans une conviction fondamentale selon laquelle l'autorité véritable ne saurait procéder de la force, de la naissance ou du consentement fluctuant de l'opinion, mais d'un savoir authentique issu de la connaissance du Bien. En interrogeant les conditions de possibilité d'un pouvoir juste, il substitue à la logique de domination une exigence de compétence intellectuelle et morale, faisant de la philosophie la condition même de la légitimité politique.

1.1. La connaissance comme fondement de l'autorité

Dans la pensée platonicienne, l'autorité politique ne saurait se réduire à une domination de fait ni à une simple reconnaissance sociale ; elle trouve sa légitimité dans un principe épistémologique, à savoir la primauté du savoir sur l'opinion. C'est dans cette perspective que Platon (2011, 484 a) déclare : « ceux qui connaissent le Bien en soi sont seuls capables de gouverner véritablement ». Une telle affirmation établit une hiérarchie décisive entre la connaissance intelligible et les représentations changeantes du monde sensible. Gouverner véritablement présuppose l'accès à l'Idée du Bien, principe suprême qui éclaire toutes les autres réalités et permet d'ordonner la cité selon la justice. C'est dire que l'autorité politique n'est pas conférée par la force ni par le nombre, mais par la capacité de l'âme à s'élever vers l'intelligible. Dès lors, le pouvoir politique doit se comprendre comme une fonction dérivée de la contemplation philosophique : seul celui qui contemple ce qui est juste en soi peut instaurer un ordre juste pour tous.

Cette exigence d'un savoir qui engage l'existence entière du gouvernant trouve un écho dans l'interprétation de la philosophie antique comme pratique intégrale de vie. En effet : « la philosophie antique est inséparable d'un mode de vie, et donc d'une responsabilité éthique » (P. Hadot, 1995, p. 89). De cette pensée, il ressort que la connaissance véritable ne se réduit pas à une accumulation théorique, mais elle consiste en une transformation intérieure du sujet. Chez Platon, l'accès au Bien implique une conversion de l'âme, une *paideia* qui façonne simultanément l'intelligence et le caractère. L'autorité fondée sur la connaissance est indissociable d'une exemplarité morale : le philosophe gouverne non seulement parce qu'il

sait, mais parce qu'il vit conformément à ce qu'il sait. L'épistémologie platonicienne débouche ainsi sur une éthique du pouvoir.

La connaissance, au sens de Platon, ne trouve sa pleine signification que si elle s'oriente vers la réalisation concrète de la justice. P. Ricoeur (1990, p. 165), dans son ouvrage *Le juste*, rappellera cette idée en déclarant que « la connaissance ne vaut que si elle est ordonnée à la justice ». L'idée qu'il met ainsi en lumière permet d'éviter toute interprétation intellectualiste de Platon. Le savoir politique n'a pas pour finalité la contemplation solitaire, mais l'organisation harmonieuse de la communauté. La connaissance authentique possède une dimension téléologique : elle est structurée par la visée du juste. Ainsi, l'autorité du philosophe ne s'impose pas comme un privilège, mais comme un service rendu à la cité, consistant à traduire l'ordre intelligible dans les institutions humaines.

En outre, la distinction platonicienne entre science et opinion, fondamentale dans l'édifice de la République, trouve une résonance contemporaine dans cette affirmation d'A. Badiou (1993, p. 42) : « La vérité est ce qui fonde l'autorité, non l'opinion ». Cette thèse réactualise l'opposition platonicienne entre *doxa* et *épistémè*. L'opinion, parce qu'elle est instable et soumise aux fluctuations des désirs collectifs, ne peut constituer un principe de légitimation durable. Seule la vérité, en tant qu'elle possède une valeur universelle et nécessaire, est capable de conférer à l'autorité sa consistance normative. Loin d'être arbitraire, le pouvoir éclairé par la connaissance se présente comme l'expression d'un ordre rationnel auquel gouvernants et gouvernés participent également. Ainsi comprise, la connaissance apparaît comme le fondement même de l'autorité politique dans la théorie platonicienne en ce sens qu'elle en est à la fois l'origine, la mesure et la finalité. Loin de dissocier savoir et action, Platon élabore une conception exigeante du pouvoir selon laquelle gouverner revient à faire régner dans la cité la lumière du vrai, condition indispensable de toute justice durable.

L'autorité légitime ne repose ni sur la force ni sur l'opinion, mais sur la connaissance du Bien, principe suprême de la justice dans la cité. C'est dans cette logique que s'inscrit l'idée suivante : « Chez Platon, l'autorité politique ne peut se fonder sur la force ni sur l'opinion, mais sur la connaissance du Bien. C'est parce qu'ils possèdent ce savoir que les philosophes sont légitimes à gouverner » (A. Julia, 1981, p. 142). Cette affirmation signifie que seul le philosophe, en tant qu'il accède au savoir véritable, notamment celui du Bien,

détient la légitimité de gouverner. L'autorité politique devient ainsi une conséquence directe du savoir, excluant toute domination fondée sur l'ignorance ou la persuasion rhétorique.

1.2. La figure du philosophe-roi et son mandat politique

La question du gouvernement juste, dans la perspective platonicienne, ne saurait être dissociée d'une transformation radicale de la nature même du pouvoir, lequel doit être arraché à l'arbitraire des opinions pour être confié à l'intelligence du vrai. Ainsi,

À moins que, dis-je, les philosophes n'arrivent à régner dans les cités, ou à moins que ceux qui à présent sont appelés rois et dynastes ne philosophent de manière authentique et satisfaisante et que viennent à coïncider l'un avec l'autre pouvoir politique et philosophie ; à moins que les naturels nombreux de ceux qui à présent se tournent séparément vers l'un et vers l'autre n'en soient empêchés de force, il n'y aura pas, mon ami Glaucon, de terme aux maux des cités ni, il me semble, à ceux du genre humain» (Platon, 2011, 473 c-d).

Ici, il ne s'agit pas simplement de promouvoir une élite savante, mais d'exiger une mutation du rapport au pouvoir. Philosophier a le sens de se détacher des intérêts particuliers, des passions et des illusions sensibles pour contempler l'ordre du Bien. Le mandat politique confié au philosophe-roi est donc ascétique autant qu'intellectuel parce qu'il suppose une discipline de l'âme capable de garantir l'impartialité. La paix civile dépend de cette capacité à substituer la rationalité normative à la compétition des désirs.

L'interprétation philosophique moderne insiste sur la valeur paradigmatique de cette figure qui dépasse toute incarnation historique particulière : « Le philosophe-roi, tel que Platon le conçoit, n'est pas une figure historique mais un modèle normatif : il incarne l'idée que la connaissance du Bien est la seule source légitime du pouvoir politique » (M. Dixsaut, 2000, p. 198). Cette lecture permet de comprendre que le philosophe-roi doit être envisagé comme une exigence régulatrice plutôt que comme un programme institutionnel immédiat. Il représente l'horizon éthique vers lequel toute autorité doit tendre si elle veut être juste. La pensée platonicienne institue ainsi une normativité durable ; elle rappelle que le pouvoir ne se justifie pas par son efficacité, mais par sa conformité à la vérité. Le philosophe-roi devient, en ce sens, la figure symbolique de la responsabilité politique éclairée par la connaissance, garantissant que la cité demeure ordonnée non à l'intérêt, mais à la justice. La figure du philosophe-roi manifeste ainsi l'aboutissement logique de la thèse platonicienne selon laquelle la compétence politique authentique procède d'une conversion intellectuelle et morale, faisant de la connaissance du Bien le principe même du mandat de gouverner.

Elle se définit par une rupture avec les formes ordinaires de souveraineté fondées sur l'opinion ou la force. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'idée suivante : « le philosophe-roi n'est pas un souverain ordinaire : son mandat politique repose sur la science du Bien, seule capable de garantir une autorité légitime et une orientation juste de la cité » (L. Brisson, 1998, p. 187). Cette affirmation signifie que l'autorité du philosophe-roi tire sa légitimité de la connaissance du Bien qui, seule, permet d'orienter la cité vers la justice et l'harmonie. Ainsi, gouverner devient l'expression d'un savoir véritable et non d'un pouvoir arbitraire. Dans la pensée politique du fondateur de l'Académie, le pouvoir politique est indissociable de la science philosophique, et il recouvre une exigence éthique.

2. L'exigence éthique et la responsabilité politique du philosophe

Dans la pensée de Platon, la compétence intellectuelle qui fonde l'autorité politique ne saurait être dissociée d'une exigence morale rigoureuse : contempler le Bien oblige à le traduire dans l'ordre de l'action et dans le gouvernement des hommes. Ainsi, la philosophie ne se limite pas à une contemplation spéculative, mais engage celui qui y accède à assumer une responsabilité à l'égard de la cité, en orientant les décisions collectives selon la justice et la mesure.

2.1 La responsabilité morale du philosophe face à la cité

La connaissance du vrai selon Platon ne constitue pas un privilège spéculatif réservé à l'âme contemplative ; elle impose au contraire une exigence d'engagement envers la communauté politique. C'est pourquoi il affirme que le philosophe « se trouve contraint de mettre en pratique, en les ramenant au niveau des mœurs humaines, les choses qu'il a vues là-bas, et de prendre position à la fois en public et en privé, au lieu de se concentrer sur sa propre formation » (Platon, 2011, 500 d). Une telle affirmation signifie que la contemplation du Bien n'autorise nul retrait hors du monde commun. Chez Platon, la vision de l'intelligible crée une obligation de retour vers la cité. Cette dialectique descendante est décrite dans l'allégorie de la caverne. Le philosophe devient médiateur entre l'ordre rationnel et l'ordre politique : il lui revient de traduire en institutions, en lois et en pratiques éducatives l'harmonie qu'il a saisie dans le domaine de l'être. La responsabilité morale du philosophe réside donc dans cette fidélité active au vrai qui consiste à inscrire la justice dans la trame concrète de la vie collective.

Dans l'éthique cosmopolitique du stoïcisme, cette exigence d'universalité morale trouve un prolongement significatif chez Épictète. Selon ce philosophe, la responsabilité du sage dépasse les limites de la cité particulière pour s'enraciner dans une rationalité universelle. Une telle perspective éclaire la pensée platonicienne, car elle montre que l'autorité morale du philosophe procède d'une appartenance plus haute que les conventions sociales. Elle dérive de sa participation au *logos*. Dès lors, agir philosophiquement signifie orienter la politique vers des normes qui ne sont ni arbitraires ni locales, mais fondées sur la raison commune à tous les hommes.

Dans la modernité, cette mission critique du philosophe à l'égard du devenir collectif est réaffirmée par J. Ladrière (1984, p. 145) qui soutient que « la philosophie, en tant que réflexion critique, ne peut se soustraire à sa responsabilité dans la cité : elle doit éclairer les choix collectifs ». Cette analyse met en lumière la dimension délibérative de la fonction philosophique. Loin d'être un savoir isolé, la philosophie intervient comme instance de discernement dans l'espace public. Elle questionne les finalités de l'action commune, évalue les normes qui orientent la décision politique, et prévient les dérives de l'opinion majoritaire. En ce sens, la figure platonicienne du philosophe-roi peut être comprise, non comme un modèle autoritaire, mais comme l'expression paradigmatique d'une responsabilité intellectuelle appelée à éclairer la praxis collective.

La dimension éthique de cet engagement est explicitée dans une réflexion contemporaine sur l'imputabilité du penseur. À ce sujet, Simon-Pierre Chevarie-Cossette souligne que la parole philosophique n'est jamais neutre. Elle exerce une influence normative sur la conscience commune. Le philosophe devient ainsi comptable des effets de son enseignement, puisque celui-ci contribue à structurer les représentations du juste et de l'injuste. Déjà chez Platon, l'éducation des gardiens manifeste cette responsabilité pédagogique qui est de former les esprits et de créer ainsi les conditions mêmes de la justice politique.

De l'Antiquité à la réflexion contemporaine, une constance se dessine : la philosophie implique irréductiblement une responsabilité morale face à la cité, car elle permet l'intelligibilité du juste. Sa vocation est d'assurer la médiation entre la vérité et la communauté, afin que la vie politique ne soit pas abandonnée à l'arbitraire des opinions, mais orientée par l'exigence du Bien. Dans cette perspective, M. Dixsaut (2001, p. 312) affirme

que « le philosophe, chez Platon, n'est pas seulement celui qui contemple les Idées, mais celui qui accepte la charge de gouverner, car la vérité n'a de sens que si elle est médiatrice entre le savoir et la communauté politique ». Cette citation souligne que, chez Platon, la philosophie ne se réduit pas à la contemplation intellectuelle de la vérité. Le philosophe a également le devoir de mettre son savoir au service de la cité. Parce qu'il connaît le Bien et la justice, il doit accepter la responsabilité de gouverner afin d'orienter la communauté vers l'intérêt général. Ainsi, la vérité n'a pas seulement une valeur théorique ; elle acquiert une portée politique lorsqu'elle guide l'action et contribue à l'organisation juste de la cité. Le philosophe apparaît donc comme un médiateur entre le savoir et la vie collective.

La vérité philosophique ne saurait demeurer confinée dans la seule sphère contemplative. Elle appelle nécessairement une implication éthique dans la conduite des affaires publiques. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'analyse suivante : « le philosophe, chez Platon, ne peut se contenter de contempler le vrai : il doit assumer la responsabilité de le traduire en normes pour la cité. Sa tâche est inséparable d'une exigence morale, car la vérité n'a de sens que dans son rapport à la communauté politique » (É. Pisier, 2011, p. 87). Cette affirmation met en évidence que, chez Platon, le philosophe est investi d'une responsabilité morale qui dépasse la simple recherche spéculative du vrai. En effet, la connaissance du vrai engage le philosophe à la transformer en principes normatifs susceptibles d'orienter l'organisation juste de la cité. Ainsi, la vérité n'acquiert sa pleine signification que lorsqu'elle est traduite en règles de conduite et en orientations politiques au service du bien commun.

L'exigence éthique souligne que la mission du philosophe est inséparable d'un devoir éthique envers la communauté politique. Autrement dit, la contemplation du vrai impose une obligation d'action, faisant du philosophe un acteur moralement responsable de la cohésion et de la justice sociales au sein de la cité. La connaissance du Bien n'a de valeur que si elle se traduit en engagement effectif au service de la cité ; ce qui confère au philosophe une responsabilité morale exigeante. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'analyse suivante : « Le philosophe n'est pas seulement celui qui connaît le Bien, mais celui qui accepte d'en assumer les conséquences dans la cité. Sa responsabilité est d'empêcher que la politique ne soit livrée à l'opinion et à l'arbitraire, en la fondant sur la vérité » (F. Collin, 2011, p. 145). Autrement dit, chez Platon, le philosophe n'est pas uniquement détenteur d'un savoir théorique, mais il est investi d'une obligation morale consistant à orienter la cité selon les

exigences de la vérité. Dès lors, sa responsabilité consiste à préserver la vie politique de la domination de l'opinion et de l'arbitraire, en lui substituant les principes rationnels issus de la connaissance du Bien. Ainsi, la vérité philosophique devient un principe de régulation de l'action politique, garantissant la justice et la stabilité de la cité.

2.2 Actualité et portée contemporaine de l'éthique politique platonicienne

La réflexion politique platonicienne ne peut être dissociée d'une interrogation sur la formation morale de l'homme, car la cité juste est avant tout le prolongement institutionnel d'une âme ordonnée. Analysant cette idée, J.-F. Pradeau (2017, p. 45) souligne que « l'éthique et la politique platoniciennes ont en commun deux objets homogènes : l'âme et la cité. L'âme, qui est l'agent moral, est le sujet de l'éthique, quand la cité est le véritable sujet de la perfection politique que conçoit Platon ». Il ressort de cette réflexion l'idée de l'analogie structurante entre la psychologie morale et l'organisation politique. Chez Platon, la justice n'est jamais seulement juridique ou institutionnelle : elle désigne un principe d'ordre qui doit d'abord s'instaurer dans l'intériorité avant de se manifester dans la communauté. La tripartition de l'âme trouve ainsi son corrélat dans la différenciation fonctionnelle des classes sociales. Cette correspondance confère à la politique une profondeur anthropologique qui demeure d'une grande actualité. En effet, elle rappelle que toute réforme durable des institutions suppose une éducation éthique des citoyens.

Cette orientation confère à la philosophie politique platonicienne une radicalité singulière mise en relief par A. Badiou (2012, p. 12) lorsqu'il écrit : « la République de Platon est une tentative radicale de penser la politique comme vérité, et non comme simple gestion des intérêts ». L'enjeu consiste ici à arracher la politique à la logique pragmatique de la seule administration des besoins pour la rapporter à une exigence de vérité. Platon refuse de réduire le gouvernement à l'art de satisfaire des intérêts divergents ; il le conçoit comme une orientation de la cité vers le Bien. Cette perspective entre en résonance avec les débats contemporains sur la crise du sens politique, marquée par la technocratisation et le relativisme normatif. Relire Platon, c'est alors réintroduire la question des finalités dans un espace public souvent dominé par l'utilitarisme.

L'actualité de l'éthique politique platonicienne se manifeste dans son lien indissociable entre transformation de soi et exercice du pouvoir. Selon M. Foucault (2008, p.

67) : « La politique platonicienne est une politique de la vérité, où le gouvernement des hommes est inséparable du gouvernement de soi ». Cette lecture met en évidence que la légitimité politique repose, chez Platon, sur une ascèse intellectuelle et morale du gouvernant. Gouverner autrui suppose d'abord de se gouverner soi-même, c'est-à-dire de discipliner ses désirs, d'ordonner son âme et d'orienter son existence vers la vérité. Une telle conception offre un correctif puissant aux dérives contemporaines du pouvoir conçu comme simple conquête stratégique : elle rappelle que l'autorité authentique procède d'une éthique personnelle et d'une capacité à incarner les normes que l'on prétend instituer. Ainsi comprise, la pensée politique de Platon conserve une portée remarquable pour le présent. Elle invite à repenser la relation entre éducation, vérité et responsabilité publique, en montrant que la justice d'une cité dépend moins de ses mécanismes procéduraux que de la qualité morale et intellectuelle des sujets qui la composent et la dirigent. Elle demeure, de ce fait, une ressource critique majeure pour toute réflexion contemporaine sur la refondation éthique du politique.

Conclusion

En définitive, la réflexion platonicienne sur la cité juste culmine dans l'exigence d'une convergence entre savoir véritable et exercice du pouvoir, condition sans laquelle l'ordre politique demeure livré à l'instabilité et à l'arbitraire, d'où l'affirmation décisive suivante :

À moins que, dis-je, les philosophes n'arrivent à régner dans les cités, ou à moins que ceux qui à présent sont appelés rois et dynastes ne philosophent de manière authentique et satisfaisante et que viennent à coïncider l'un avec l'autre pouvoir politique et philosophie ; à moins que les naturels nombreux de ceux qui à présent se tournent séparément vers l'un et vers l'autre n'en soient empêchés de force, il n'y aura pas, mon ami Glaucon, de terme aux maux des cités ni, il me semble, à ceux du genre humain» (Platon, 2011, 473 c-d).

Autrement dit, Platon ne plaide pas pour une domination corporatiste des savants, mais pour l'avènement d'une autorité éclairée par l'intelligence du Bien. Le philosophe-roi incarne l'unité de la compétence rationnelle et de la rectitude morale, seule capable de soustraire la politique aux séductions de l'opinion et aux conflits d'intérêts. La responsabilité politique apparaît ainsi comme une charge éthique. En ce sens, gouverner consiste moins à administrer qu'à orienter la communauté vers la justice.

Cette articulation essentielle entre pouvoir et moralité trouve un écho significatif chez H. Arendt (1972, p. 45) qui rappelle que « la responsabilité politique est inséparable de la responsabilité morale, car gouverner, c'est agir au nom d'un monde commun ». Une telle

perspective rejoint l'intuition platonicienne selon laquelle l'action politique engage toujours plus que des décisions techniques ; elle implique une réponse devant l'humanité elle-même. Le gouvernant est comptable d'un monde partagé, et cette imputabilité fonde la gravité de sa mission.

Dans cette dynamique, la justice ne saurait être enfermée dans un dispositif institutionnel figé, ainsi que le souligne P. Ricoeur (2001, p. 18) pour qui « la philosophie politique doit toujours se souvenir que la justice est une exigence infinie, qui dépasse toute institution ». Cette idée éclaire la portée normative du projet platonicien. La cité juste décrite dans *La République* n'est pas un modèle historique clos, mais une orientation régulatrice, un horizon critique permettant d'évaluer les régimes existants. La justice, en tant qu'Idée, excède toute réalisation empirique ; elle oblige sans cesse la politique à se réformer et à se dépasser. Ainsi comprise, la pensée de Platon échappe à l'accusation d'utopie abstraite pour devenir une exigence permanente de rectification morale du vivre-ensemble.

Références Bibliographiques

ARENDT Hannah, 1972, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.

BADIOU Alain, 2012, *Platon : La République*, Paris, Fayard.

BRISSON Luc, 1998, *Platon*, Paris, Presses Universitaires de France.

CHEVARIE-Cossette, Simon-Pierre, 2017, « Responsabilité morale », *Encyclopédie philosophique*, dirigé par Maxime Kristanek, Paris, en ligne.

COLLIN Françoise, 2011, *Platon et les femmes*, Paris, PUF.

DIXSAUT Monique, 2001, *Métamorphoses de la dialectique*, Paris, Vrin.

ÉPITÈCTE, 2015, *Entretiens*, Paris, Vrin.

FLEURY Cynthia, 2010, *Le courage de la vérité*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT Michel, 2008, *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France (1982-1983)*, Paris, Gallimard/Seuil.

HONNETH Axel, 2013, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

JULIA Annas, 1981, *Introduction à la philosophie de Platon*, Paris, PUF.

LADRIÈRE Jean, 1984, *La philosophie dans la cité*, Bruxelles, Presses universitaires Saint-Louis.

NUSSBAUM Martha Craven, 2006, *Frontiers of Justice: Disability, Nationality, Species Membership*, Cambridge (MA), Harvard University Press.

PISIER Évelyne, 2011, *Le pouvoir des philosophes*, Paris, Seuil.

PLATON, 2011, *La République*, trad. Georges Leroux, Paris, Flammarion.

PRADEAU Jean-François, 2017, *La communauté des affections. Études sur la pensée éthique et politique de Platon*, Lyon, Université Jean Moulin Lyon 3.

RICOEUR Paul, 2001, *Le Juste 2*, Paris, Éditions Esprit.

ROSANVALLON Pierre, 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.

TAYLOR Charles, 1998, *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Seuil.